

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 15 JUILLET 2019 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - F. BALBI - R. ROCHE - M.A. ALTIER - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ - B. LABARRE-LEBOUC

Procurations : J. LEBEGUE à G. MARCHAND - B. ROMANINI à R. ROCHE - R. ROUX à C ; RAFINESQUE - A. GARCIA à F. BALBI

Absents Excusés : C. FAURE - C. ROS -

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2019.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATIF AU DECLASSEMENT DU CHEMIN DIT « DES JUIFS » QUARTIER DE LA ROQUETTE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du rapport du commissaire enquêteur relatif au déclassement du chemin dit des « Juifs » situé quartier de la Roquette.

4/ CONVENTION D'ANIMATION ENTRE LA RESIDENCE LES BALCONS DE PEYRAFEUX ET L'ASSOCIATION FOYER RURAL DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Rapporteur : Mme. BERNARD.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la résidence les Balcons de Peyrafeux et l'association du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire dans le cadres des activités mises en œuvre pour les séniors mondragonnais.

5 / MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux municipaux à titre gratuit aux associations locales.

6 / CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA ZAC DU CAIRON (COMMUNE DE MONDRAGON) SUR LA STATION D'EPURATION LA CROISIERE (COMMUNE DE BOLLENE)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au le déversement des eaux industrielles de la ZA des Cairons en vue de leur traitement par la station d'épuration Bollène / La Croisière aux conditions administratives, techniques et financières prévues dans ladite convention. Monsieur le Maire précise qu'il était nécessaire d'établir une nouvelle convention suite au changement de délégataire de la Commune. Il ajoute que la Commune ne subit pas d'augmentation.

7 / BAIL AVEC LA SOCIETE ORANGE POUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E N°32

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer un bail avec la société Orange permettant la location d'une partie de parcelle cadastrée section E n°32 pour l'implantation d'équipements techniques nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles. Monsieur le Maire précise que des filtres sont mis en place de manière à éviter les interférences. De plus, ce bail apporte des recettes supplémentaires à la Commune, qui peuvent augmenter avec l'arrivée de nouveaux opérateurs.

8 / LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU CLOS DU DRAGON

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une enquête publique relative à l'intégration de la voirie du lotissement du Clos du Dragon dans la voirie communale.

9 / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES PRADIER

Rapporteur : M. PEYRON.

Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la Société Pradier Carrières.

10 / DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime sur la dissolution du SIVOM ainsi que sur les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les Communes membres.

11/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION RHONE AYGUES OUVEZE ET APPROBATION DES STATUTS

Rapporteur : M. PEYRON.

Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande d'extension du périmètre du Syndicat RAO et approbation unanime des statuts.

Monsieur BASTET s'interroge sur l'opposition de la ville de Bollène et ajoute qu'il est important de faire valoir le bon sens. Monsieur le Maire acquiesce et confirme que la ville de Bollène est contre tous les syndicats. Il précise que les travaux de remplacement de conduites réalisés sur la Commune de Mornas permettent d'alimenter Bollène. Il faut préserver les ressources, l'eau est un élément essentiel dans la vie de l'Homme.

12/ MODIFICATION DE LA ZONE 2 AUr DU PLU

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la modification de la zone 2AUr du PLU.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des anciennes carrières Lafarge. La CNR, propriétaire des lieux souhaite faire un parc photovoltaïque, pour lequel il convient d'ouvrir cette zone. Les recettes issues de cette activité, estimées à environ 50 000 € par an seront redistribuées en partie au site de l'Île Vieille et permettra de procéder aux aménagements nécessaires.

13/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL ET DE MATERIEL A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION « @dn »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local communal et de matériel à titre gratuit à l'association du Numérique (@dn).

14/ CONTRAT AIDE A LA DENOMINATION ET A LA NUMEROTATION DES VOIES

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat avec la Poste relatif à la dénomination et à la numérotation des voies.

15/ APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACHAT ET A LA VIABILISATION DES TERRAINS SUR LESQUELS EST IMPLANTEE LA CASERNE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime sur la participation de la Commune à l'achat et à la viabilisation des terrains sur lesquels est implantée la caserne intercommunale.

16/ RETROCESSION A LA COMMUNE DU FONCIER EXPLOITÉ PAR LES CARRIERES PRADIER

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour que le foncier exploité par les Carrières Pradier soit rétrocédé gracieusement à la Commune.

Monsieur BASTET trouve aberrant que les agriculteurs ayant reçu un droit de portage dans le passé, puissent récupérer à nouveau des parcelles. Il est tout à fait normal qu'elles soient rétrocédées à la Commune en totalité. Monsieur le Maire précise que lors de la réunion, l'ensemble des membres présents a approuvé cette décision.

17/ PROLONGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION ZO N° 49 et 50

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à prolonger le délai de droit de préemption au 31 janvier 2020 pour la réalisation d'une étude plus approfondie sur le réseau assainissement.

18/ CONVENTION DE BENEVOLAT ENTRE LA COMMUNE ET UN STAGIAIRE DANS LE CADRE DES CESSIONS D'ETE AU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de bénévolat avec un stagiaire non rémunéré dans le cadre des cessions d'été au centre de loisirs municipal, du 22 au 26 août 2019.

19/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (M. PEYRON)

- ✓ Vente d'une concession trentenaire, n°8 (2 places), allée des Tamaris au cimetière Peyrafeux II à Madame Simone CHEVIGNON née LERT au prix de 275 € le 19 juin 2019,

Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal

- ✓ Le loyer mensuel du logement situé au 1^{er} étage du bâtiment du Groupe scolaire Jean Moulin occupé par Madame Patricia PAQUIN est porté à 524 € à compter du 1^{er} juillet 2019. (loyer antérieur 515 €),
- ✓ Le loyer mensuel du local professionnel situé 193 boulevard Séraphin Perrot occupé par Madame Julie ROZIER est porté à 358 € à compter du 1^{er} juillet 2019. (loyer antérieur 350 €),
- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par M. Mme Jean-Michel AVRONS est porté à 41.41 € à compter du 1^{er} juillet 2019 (loyer antérieur 40.53 €),
- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par M. Gerry CAPO est porté à 41.81 € à compter du 1^{er} juillet 2019 (loyer antérieur 40.93 €),

La séance est levée à 19h50.

Fait à MONDRAGON, le 16 juillet 2019.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**